

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES COMMUNE DE SAINT JEAN DE MOIRANS

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Dans le cadre de l'étude du P.L.U., les collectivités et l'Etat ont la possibilité de prévoir leurs projets d'équipements tant au niveau des infrastructures que des superstructures.

Cette possibilité permet au bénéficiaire de l'Emplacement Réserve d'empêcher toute utilisation du terrain et, - en même temps, en cas d'aliénation - d'avoir un droit de préemption sur celui-ci.

En contrepartie, le particulier peut exiger de la Collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé, qu'il soit procédé à son acquisition. La Collectivité ou le service public pour lequel le terrain est réservé doit se prononcer dans un délai d'un an à compter de la réception en Mairie de la demande du propriétaire.

En cas d'accord à l'amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception en Mairie de cette demande.

N°	Opération	Bénéficiaire	Superficie approximative en m ²
1	Extension du cimetière	Commune	3 410 m ²
2	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	1 730 m ²
3	Accès équipements sportifs	Commune	364 m ²
4	Extension des équipements publics	Commune	2 973 m ²
5	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	230 m ²
6	Aménagement de bord de voirie	Commune	370 m ²
7	Amorce de voirie	Commune	487 m ²
8	Aménagement de voirie	Commune	406 m ²
9	Aménagement de déversoir d'orage	Commune	20 543 m ²
10	Aménagement de déversoir d'orage	Commune	21 292 m ²
11	Stationnement et aménagement de route	Commune	1 188 m ²
12	Amorce de voirie	Commune	460 m ²
13	Aménagement de bord de voirie	Commune	138 m ²
14	Aménagement du carrefour RD1075 – RD128	Conseil général de l'Isère	2 081 m ²
15	Aménagement d'un demi-diffuseur sur la RD121, Mauvernay	Etat / AREA	14 840 m ²
16	Aménagement de l'entrée de ville	Commune	1 570 m ²
17	Aménagement d'un cheminement piéton	Commune	570 m ²